

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2023054	Date d'inspection Le 02 octobre 2025	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School 2.0		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3860 115 Route Notre-Dame NB E4V 2J2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	17 oct. 2025	
Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, un membre du personnel n'est pas titulaire d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Chaque membre du personnel doit être titulaire d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. Le membre du personnel en question ne doit pas être laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	10 oct. 2025	
Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, trois membres du personnel n'ont pas une copie de la description de ses fonctions et de ses responsabilités dans leur dossier. Chaque dossier des membres du personnel doit inclure la description de ses fonctions et de ses responsabilités.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	17 oct. 2025	
Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, un membre du personnel n'a pas une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide dans son dossier. Une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide doit être insérée dans le dossier de chaque membre du personnel.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : d) s'il s'agit d'un médicament sur ordonnance, le contenant porte une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré.	46(1)(d)	10 oct. 2025	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe un médicament sur ordonnance rangé dans un contenant identifié au nom de l'enfant, avec l'indication du dosage et du nom du médicament. La Mentore en Assurance de la Qualité observe que les informations concernant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré sont manquantes. Le contenant des médicaments sur ordonnance porte une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité est présente pendant la collation et les jeux extérieurs. La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants participer à divers jeux, tels que grimper une structure en forme de toile d'araignée, conduire de petites voitures et se balancer sur les pneus. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants : - le ratio et le nombre maximal d'enfants - les dossiers d'incidents - l'orientation des enfants - les toilettes - les effets personnels - les médicaments Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2025

Date

original signé par
Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2025

Date